

# La GAZETTE de Cuvat

## L'ÉDITO

Chères Cuvetines, chers Cuvetins,

Un « sondage sous forme de pétition » circule actuellement dans la Commune. Il me paraît important d'apporter des précisions sur le projet de rénovation de la Mairie afin de répondre à vos éventuelles interrogations.

Si les inquiétudes portent sur le coût financier de ce projet, qui n'est à ce jour qu'une estimation, sachez que les finances de la Commune permettent sa réalisation sans impact sur les futurs projets dont certains sont évoqués dans ce numéro.

Je vous invite à lire cette gazette et à interroger la Mairie pour toutes questions.

En ce début de printemps, je vous souhaite de profiter des beaux jours.

Julie MONTCOUQUIOL



## » Principaux projets de travaux en cours

Les principaux travaux à l'étude sont les suivants :

- **Rénovation de la route de Promery** : les acquisitions foncières sont terminées. Nous avons donc lancé les consultations pour la reprise de l'étude.  
Les discussions avec les communes voisines sont amorcées car les travaux sont, notamment, liés au schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et à sa connexion avec le Grand Anancy qui a la compétence mobilité sur Pringy et Fillière. Ces échanges sont primordiaux car ils peuvent impacter les aménagements de la route de Promery et son utilisation. Une fois les besoins définis, l'étude pourra être lancée en concertation avec les riverains.
- **Rénovation du terrain multisport** : l'étude est en phase de finalisation suite à la vétusté de la structure actuelle. La commande sera prochainement lancée.
- **Étude de sécurité routière** : des bureaux d'étude ont été consultés pour la route de Burgaz et l'intersection route de Ferrières - route de Mandallaz.
- **Remplacement d'abribus** : Chef-lieu et Lavorel.

Nous vous invitons à lire les Procès-verbaux du Conseil municipal pour être tenus informés des projets en cours : <https://www.cuvat.fr/mairie/>

## » Objectifs de la rénovation de la Mairie

Pour mémoire, la mairie a été installée dans l'ancien presbytère en 1985. A cette époque, Cuvat comptait environ 400 habitants. Aujourd'hui, la population s'élève à 1 641 habitants.

Les principaux objectifs du projet sont les suivants :

- **Amélioration des conditions de travail des agents** dont l'effectif a augmenté depuis la dernière rénovation datant de 1985 ;
- Amélioration des conditions d'accueil de la population et **mises aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap** ;
- **Création d'une salle de conseil** permettant d'accueillir les membres du Conseil et le public éventuel, conformément à la législation (19 conseillers au prochain mandat) ;
- **Rénovation énergétique** et, par conséquent, réalisation d'économies ;
- **Création de toilettes publiques.**

## » Etapes réalisées

Après consultations de plusieurs prestataires, le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie (CAUE74)** a été retenu pour accompagner la Commune dans le projet. Celui-ci est un organisme départemental qui assume des missions de service public dans un cadre et un esprit associatif. Le Président est un élu local, l'assemblée générale est constituée de communes et de collectivités adhérentes.

Ce travail a démarré durant l'été 2021 et a permis de faire un état des lieux de l'existant.

Un diagnostic énergétique du bâtiment a été réalisé par le SYANE (syndicat des énergies et du numérique en Haute-Savoie) grâce à ses conseillers énergies.

Celui-ci sera pris en compte dans le projet.

Tout ceci a permis de réaliser une analyse des besoins définissant les grandes lignes du projet.

A l'issue de cette étape, avec la rénovation et la réorganisation des espaces, les besoins identifiés nous ont permis de constater que le volume existant de la Mairie ne répondait pas à ceux-ci.

Plusieurs scénarii ont donc été envisagés : agrandissement latéral, surélévation de la toiture ou construction d'un nouveau bâtiment.

Le conseil municipal a choisi la solution de l'agrandissement latéral, solution respectant au mieux le bâtiment remarquable et historique qu'est la Mairie de Cuvat.

Le fruit de ces 14 mois d'étude et d'échanges en Conseil Municipal ont permis d'élaborer un cahier des charges des besoins ainsi que la vision globale du projet. Un estimatif financier a été établi par un économiste de la construction afin de lancer une consultation de marché public pour choisir une équipe de maîtrise d'œuvre.

Cette procédure, qui va s'étaler sur plusieurs mois, va permettre de sélectionner une agence d'architecture pour concevoir le projet.

## » Etapes à venir

C'est cette agence d'architecture qui réalisera, en lien avec le conseil municipal, les différentes étapes d'avancée du projet selon le code de la commande publique :

## **Les étapes de conception du projet :**

- *Le diagnostic du projet* : Cette première phase d'analyse des données administratives, techniques, financières et des contraintes réglementaires et structurelles vise à avoir une ou plusieurs solutions et de s'assurer de leur adéquation avec l'ensemble de ces contraintes ;
- *L'avant-projet sommaire* : Cette phase a pour but de préciser le projet. On passe de la vision globale créée lors de la phase précédente à une déclinaison plus concrète. Les volumes sont mis en œuvre et l'aspect extérieur du bâtiment est affiné. Cela permet d'obtenir un planning de réalisation plus précis et d'affiner l'estimatif du projet.
- *L'étude d'avant projet définitif* : l'objectif de cette étape est de déterminer les surfaces de tous les éléments du programme, de l'arrêter en plans, coupes et façades, de définir les matériaux et d'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux. Cela permet d'aboutir au dépôt du permis de construire ;

## **Les phases liées à la réalisation :**

- *L'étude de projet définitif* : Après validation du projet, il convient de détailler ce qui doit être réalisé afin de pouvoir proposer des marchés de travaux auprès des entreprises qui vont réaliser la construction (réalisation de l'ensemble des plans pour expliciter les travaux et l'emplacement des différents équipements et réseaux). L'estimation des coûts est affinée, une nouvelle fois, avant de passer les différents marchés et commandes. Une fois le projet défini, il permettra d'aboutir sur une nouvelle procédure de marché public pour attribuer les différents lots découlant du projet.
- *L'assistance pour la passation de marché de travaux* : cette étape a pour but de préparer les consultations à partir des études de projet réalisées. Cela permet de sélectionner les entreprises qui seront en charge des travaux ou de fournir le matériel et de signer les marchés associés.
- *L'étude d'exécution et de synthèse* : une fois les entreprises sélectionnées, les études d'exécution sont réalisées. Celles-ci vont permettre d'avoir toutes les informations pour la réalisation de l'ouvrage avec les éléments proposés par les entreprises retenues. En parallèle, le maître d'œuvre vérifie le respect des éléments définis dans les études et s'assure de leur compatibilité avec les propositions des entreprises en charge des travaux ;
- *La direction de l'exécution des marchés de travaux* : cette étape a pour objet de s'assurer de la concordance entre les documents d'exécution et la réalisation des travaux, de réaliser le suivi financier des travaux, et la bonne coordination des travaux ;
- *L'assistance aux opérations de réception* : cette étape permet d'organiser la réception des travaux, d'assurer le suivi des éventuelles réserves, de préparer l'ouvrage dans son exploitation par la constitution de documents de référence (plans de récolement, notices de fonctionnement et prescriptions de maintenance notamment).

Ainsi, ce projet est le fruit d'un long processus décisionnel, qui s'étalera sur plusieurs années, au cours duquel le Conseil Municipal continuera, régulièrement, à être informé et consulté.

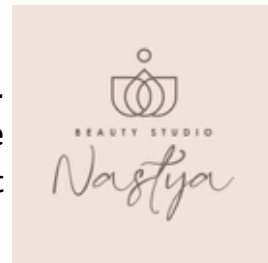
## » Eclairage public au chef-lieu



Depuis le 19 janvier 2023, la période d'extinction de l'éclairage public au chef-lieu a été élargi. L'éclairage public est désormais éteint de 22h30 à 6h du matin.

## » Bon plan à Cuvat

### Manucure et massages par Nastya Beauty Studio

Nastya a ouvert récemment à Cuvat son onglerie/salon de massages bien-être. Prenez rendez-vous avec elle par téléphone pour un moment de relaxation et de détente, et restez à l'affut des offres spéciales qui sont proposées régulièrement sur ses comptes Facebook et Instagram !



☎ 06.31.45.87.35/ Facebook/  @nastya\_beautystudio /  @nastya\_beautystudio

*NB : cette rubrique est ouverte à tous, n'hésitez pas à envoyer vos propositions à [contact@cuvat.fr](mailto:contact@cuvat.fr) !*

## » Conciliateur de justice

Marc DURAND est le premier conciliateur de justice installé au Pays de Cruseilles. Il s'agit d'un auxiliaire de justice assermenté et bénévole qui est tenu par serment à une stricte confidentialité et impartialité.

La conciliation est un mode de règlement amiable des litiges de la vie quotidienne, une alternative à un procès, qui constitue le premier degré de l'organisation judiciaire.

Les affaires saisies sont traitées gratuitement et dans les meilleurs délais.

Il tiendra des permanences les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi matin de chaque mois (9h à 12h) au 16 avenue des Ebeaux, à Cruseilles. Les rendez-vous doivent être pris au **04 50 08 16 16**.

## » Tribune libre

La municipalité a inscrit au budget 900 000 € répartis sur 3 ans, dépense engagée pour la rénovation et l'agrandissement des bâtiments de la mairie. Sans conteste, il est impératif de mieux isoler et de rénover les lieux.

Néanmoins, un tel prévisionnel n'est pas très réaliste, et sans commune mesure avec la taille et le budget de notre commune. Nous pensons qu'il est nécessaire que les dépenses soient mieux orientées et au service de la population (routes, trottoirs, sécurité, lieux de convivialité...)

Trois conseillers ont décidé de vous interroger. Les retours sont unanimes et a minima, vous souhaitez que le projet soit révisé. Bien entendu, nous n'avons pas pu encore recueillir les avis de tous (absence lors de nos passages), mais dès à présent, nous demanderons un nouveau débat, plus large et sommes persuadés qu'il est possible de trouver une solution plus conforme à la taille de notre commune, en concertation avec tous.

Merci de votre attention et de l'accueil que vous m'avez réservé lors de notre rencontre.

Henri Masson